



PROCES VERBAL de SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de La Vacherie, régulièrement convoqué, s'est réuni en la maison commune, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de **Jean-Claude COURANT**, Maire.

Membres présents : Mmes Audrey LE ROUSSEAU ; Maryvonne LEMONNIER ; Mrs Alain DUPONT ; François DRANCEY ; Jean-Luc AMETTE ; Ludovic GUESNEL ; Bruno CARPENTIER ; Jean-Luc GUITTARD ; Jérémy JACOB ; Philippe DUMAINE ; Jean-Claude COURANT.

Absents : Mmes Charleyne CARDON ; Joëlle ROULAND et Hélène MESSANT.

Pouvoirs :

Mme Joëlle ROULAND a donné pouvoir à M. Jean-Claude COURANT.

M. Philippe DUMAINE a donné pouvoir à M. Jean-Luc GUITTARD.

Secrétaire de séance : Mme Audrey LE ROUSSEAU.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2024,**
- **Travaux de voirie route de Carcouet - Convention CASE - autorisation de signature.**
- **Remplacement des lampes route d'Amfreville et pose d'un mât autonome chemin de l'église - convention SIEGE**
- **Amplitude horaire de l'éclairage public.**
- **Préparation arbre de Noël du 14 décembre.**
- **Informations diverses,**
- **Questions diverses.**

La séance est ouverte à 19h00.

Les habitants du 16, 18, 20 et 22 route d'Amfreville sont présents.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 septembre 2024.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE CARCOUET – CONVENTION CASE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération n° 2024-23

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'afin de réaliser les travaux de voirie de la route de Carcouët, il est nécessaire de signer une convention financière avec l'Agglomération Seine-Eure. Il précise que ce document fait apparaître un reste à charge pour la commune de 18958.33 HT, ce qui représente 32.5 % du montant total des travaux. Il demande au conseil son accord pour l'autoriser à signer la convention N° 2023-155 de la CASE.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer cette convention avec l'Agglomération Seine-Eure.

REPLACEMENT DES LAMPES ROUTE D'AMFREVILLE ET POSE D'UN MÂT AUTONOME CHEMIN DE L'ÉGLISE – CONVENTION SIEGE -AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération n° 2024-24

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Remplacement de 21 ampoules SHP par du LED, rte d'Amfreville ainsi que pose et fourniture d'un mât d'éclairage public autonome, chemin de l'église.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **2000 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415.

DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ERRE).

Délibération n° 2024-25

Monsieur le maire présente au conseil municipal

L'initiative ERRE « Élu.e.s Ruraux Relais de l'Égalité », proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Lors de son congrès national en septembre 2021, dédié à « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a lancé l'action ERRE, une démarche qui s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales initiée par le gouvernement en 2019.

Devant le fait alarmant que 54% des féminicides surviennent dans les zones rurales, l'AMRF vise à créer un réseau d'élus mobilisés pour lutter contre les violences intrafamiliales, tout en œuvrant pour l'égalité.

Une formation gratuite spéciale « élus » sera proposée à chaque élu(e) relais pour l'initier à l'accueil des personnes et savoir les orienter vers les services adaptés.

Ce réseau regroupera les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : La Gendarmerie, le CIDFF, DDDFE, Accueil Service, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élue, en proximité, sera celui de « RELAIS » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élue relais municipale :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifiée au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte aux lettres en mairie)
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé garantissant la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes par exemple

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de soutenir cette action et désigne Mme Audrey LE ROUSSEAU comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

DIVERS :

Amplitude horaire de l'éclairage public :

Le maire propose à l'assemblée de modifier la plage horaire de l'éclairage public. En vue de faire quelques économies, il propose de l'éteindre à 22h au lieu de 23 h.

Le conseil souhaiterait avoir le détail des consommations électriques de l'éclairage public avant de se prononcer.

Le sujet sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Préparation de l'arbre de Noël du 14 décembre 2024 :

Afin de préparer cette manifestation, le maire demande à chacun ses disponibilités pour mettre en place le spectacle offert aux enfants de plus de 3 ans, la distribution des jouets par le père Noël, et le goûter.

Pylône de téléphonie mobile :

Le maire revient sur l'implantation du pylône de téléphonie mobile qui doit être implanté route d'Hondouville. Pour répondre aux inquiétudes des riverains, il précise qu'une étude de rayonnement est possible à leur demande. Il rappelle également que si le pylône devait être implanté plus loin dans la forêt, sa hauteur actuellement de 24 mètres, devrait passer au double pour pouvoir couvrir la même zone.

Il précise que 2 terrains étaient susceptibles de convenir mais qu'après les études effectuées, c'est cet emplacement qui a été choisi.

Il rappelle qu'il s'agit d'une opération d'utilité publique instituée par arrêté Ministériel.

Monsieur Carpentier étant riverain du projet, précise qu'il n'est pas contre l'implantation d'une antenne mais souhaiterait qu'elle soit installée ailleurs. Il reproche aussi à Monsieur le maire de ne pas avoir suffisamment communiqué à l'emplacement.

Il suggère de demander un habillage et/ou une peinture plus passe-partout.

Le maire prend note de cette remarque et regrette de ne pas avoir mis en avant le fait que deux emplacements étaient possibles. Il lui suggère de mettre en place un collectif. Il rappelle toutefois que personne ne s'est manifesté pour connaître les détails du projet après qu'un flyer a été distribué fin mars, début avril 2024. La population ne semblant aucunement intéressée, aucune réunion n'a été organisée.

Aux vues du nouvel intérêt que présentent certains habitants, il propose de planifier une réunion publique avec les intervenants courant décembre.

Tout le monde s'accorde pour cela.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école d'Hondouville :

Monsieur Guittard ayant assisté au conseil d'école d'Hondouville, il présente diverses informations :

- 113 élèves cette année dont 21 en CM2 (risque de fermeture de classe à partir de 102 élèves).
- 15 nouveaux élèves devraient arriver l'année prochaine, ce qui permettrait de ne pas fermer de classe.
- Fête de l'école prévue le 20 juin 2025.
- L'école collecte les bouchons et les cartouches d'encre usagées.

Projet d'achat de la maison de Mme Tesquet :

Monsieur le maire rapporte qu'il a demandé à deux entreprises de venir faire un devis pour les travaux à faire dans la maison, sans retour de leur part. Il suggère de faire une proposition d'achat à 100 000 €. Le conseil, après avoir visité la maison estime qu'il y a beaucoup trop de travaux et que ce prix est encore excessif. Il décide de ne pas donner suite à ce projet.

La séance est levée à 20h00.

Emargements de la séance du 2 décembre 2024

Délibération : 2024-23 ; 2024-24 ; 2024-25

Nom Prénom	Signature présent	Pouvoir à :
COURANT Jean-Claude		/
GUITTARD Jean-Luc,		/
DRANCEY François		/
LE ROUSSEAU Audrey		/
AMETTE Jean Luc		/
CARDON Charleyne	ABSENTE	/
CARPENTIER Bruno		/
DUMAINE Philippe		/
DUPONT Alain		/
GUESNEL Ludovic		/
JACOB Jérémy		/
LEMONNIER Maryvonne		/
MESSANT Hélène	ABSENTE	/
ROULAND Joëlle	ABSENTE	/